

N°268-22

ASSAINISSEMENT EAUX USEES - COMMUNE D'ANNECY (ANNECY-LE-VIEUX) - RUE DU PRINTEMPS - DEVIATION ET REHABILITATION DU COLLECTUR - APPROBATION DU MARCHE

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 16 Représentés : 0 Quorum : 11 Délibérations du Bureau Syndical Séance du 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à neuf heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 30 septembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM.

Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD,

Christian ROPHILLE, Gilles VIVIANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M.

Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Μ.

GUY DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme

Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M.

Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Jean-Yves MÂCHARD, Emmanuel GEORGES

FOLIO Nº

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mme, MM. Michel BEAL, Fabienne GREBERT, Eric PEUGNIEZ, Philippe PRUD'HOMME,

Yohann TRANCHANT

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES - COMMUNE D'ANNECY (ANNECY-LE-VIEUX) - RUE DU PRINTEMPS - DEVIATION ET REHABILITATION DU COLLECTEUR - APPROBATION DU MARCHE

Exposé de Christian ROPHILLE,

En application de la délibération n°131-22 du Bureau du 2 mai 2022, une consultation en procédure adaptée a été lancée, en vue de la passation d'un marché de travaux ayant pour objet la déviation et la réhabilitation d'un collecteur, rue du Printemps, sur la commune d'Annecy (Annecy-le-Vieux).

Suite aux offres présentées supérieures à l'estimatif, conséquence de plusieurs facteurs extérieurs accentués après le lancement du marché (doublement du prix de la fonte, dû à l'énergie nécessaire pour redémarrer la ligne de production utilisée pour ce marché, hausse du coût des énergies nécessaires au pompage de dérivation des effluents, hausse du prix des enrobés...), et après négociation, il est proposé au Bureau, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 12 septembre 2022, d'approuver le marché avec le groupement CECCON BTP / FERRAND TP / MITHIEUX TP / TELSTAR pour un montant de 718 602,95 € HT.

Les membres du Bureau sont invités à :

- 1. approuver le marché avec le groupement CECCON BTP / FERRAND TP / MITHIEUX TP / TELSTAR pour un montant de 718 602,95 € HT;
- 2. autoriser le Président à le sianer.

- ADOPTÉ à l'unanimité

Ne prennent part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usses, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR: 11 Voix CONTRE: 0 Abstentions: 0 Non votants: 0

Par délégațion, Pascale ABADIE.

Directeur Général Adjoint des Servicés ecture

Publié le 17 OCT. 2022

Mme Claire LEPAN, Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'Bojet à un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

